Saint-Jacques-le-Mineur

AVIS PUBLIC

DE PROMULGATION

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, QUE :

Le Conseil municipal de Saint-Jacques-le-Mineur, a adopté, à la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le mardi le 14 juillet 2020 le règlement suivant :

RÈGLEMENT NUMÉRO 2020-383 SUR LA GESTION CONTRACTUELLE

Le présent règlement entre en vigueur le 16 juillet 2020.

Les personnes intéressées pourront prendre connaissance du règlement ci-dessus mentionné au bureau du directeur général et secrétaire-trésorier situé au 91, rue Principale à Saint-Jacques-le-Mineur, aux heures d'ouverture de la Mairie, soit de 09h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00, du lundi au jeudi et de 9h00 à 12h00 le vendredi, ainsi que sur le site internet www.sjlm.ca.

Donné à Saint-Jacques-le-Mineur, ce 16 juillet 2020

Marie-Josée Vanasse
Trésorière

Municipalité de Saint-Jacques-le-Mineur
91, Principale, Saint-Jacques-le-Mineur, Québec, Canada J0J 1Z0
Téléphone : 450-347-5446 • Télécopie : 450-347-5754
info@sjlm.ca • www.saint-jacques-le-mineur.ca